

<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ CIL de La Presqu'île de GIENS</li> <li>▪ ASNAPIG</li> <li>▪ LES AMIS DU NIEL</li> <li>▪ OGS</li> </ul>	<p><b>DSP PORT DU NIEL</b></p> <p>COMPTE RENDU DE REUNION EN MAIRIE</p> <p>28 janvier 2020</p>	<p>Référence du dossier : 005- Dossiers – 04 Port du Niel</p>
---	--	---

Présents :

**Mairie :** JP Giran – F. Werber – E. Audibert – M. Sanguignol – K. Sellaoui – D. Bellon

**Associations et usagers :** P. Resch – L. Coupez – P. Peytavin – JL Derche - P. Bernardi – P. Despinoy – D. Piffet – R. Dunand - La petite Flotille

00000000

## Généralités

Etaient invités La prudhomie de pêche, Le comité consultatif de l'OGS, le CIL de la presqu'île de Giens les Amis du Niel et l'Asnapig. Sont restés de la réunion précédente le CIL de la tour fondue.

C'est la troisième réunion en mairie sur le sujet après le Lundi 25 novembre 2019 et le Vendredi 10 janvier 2020.

00000000

## Relevé de décisions

**Plage :** On ne touche pas à la plage d'autant que le sentier du littoral n'est pas en état sur ce tronçon

**Rénovation du chaudron :** Le « chaudron » est maintenu et Le local actuel sera restauré et les abords bétonnés nettoyés pour une mise en valeur naturelle laissant apparaître les rochers.

**Le rond-point** d'arrivée sur le port remonte pour laisser plus de place au port

**La buvette** sur le belvédère est supprimée. Une table d'orientation sera placée face aux îles et les garde-corps seront remplacés.

**L'activité de « batelage » entre les ports,** proposée par la CCIV est revue. Réflexion du CIL pourquoi ce service s'il est intégré à la proposition de la CCIV ne fait-il pas l'objet d'une mise en concurrence. Les pêcheurs confirment qu'ils ne souhaitent pas que le ponton soit utilisé au débarquement de passagers visitant le Niel. Remarque de P. Bernardi les activités de transport de passager sont interdites au départ du Niel.

Conclusion de Monsieur le Maire → Escale accueil et débarquement OK mais pas de commercialisation de ce produit sur le port. Le point de RV doit être donné au village et le groupe (12 max) acheminé de préférence par navette. Limité à un départ le matin et un l'après-midi.

<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ CIL de La Presqu'île de GIENS</li> <li>▪ ASNAPIG</li> <li>▪ LES AMIS DU NIEL</li> <li>▪ OGS</li> </ul>	<p><b>DSP PORT DU NIEL</b></p> <p><b>COMPTE RENDU DE REUNION EN</b></p> <p><b>MAIRIE</b></p> <p><b>28 janvier 2020</b></p>	<p>Référence du dossier : 005- Dossiers – 04 Port du Niel</p>
---	--	---

**Le restaurant** : le rond-point étant déplacé légèrement en amont, le restaurant ne devra plus mettre de table en bord de quai. Souhait qu'il soit en dur est exprimé notamment dans le local Renault mais cette perspective n'est envisageable qu'avec le propriétaire du garage.

**Vélos électriques** : recharges pas nécessaires. R. Dunand explique l'absence de standardisation en la matière et que chaque vélo a son type de recharge en outre personne ne se déplace avec un chargeur. Précision de K. Sellaoui c'était pour une activité de location de vélos. Par ailleurs le cahier des charges de la commune « port sans voiture » exclut implicitement tout départ de visite à partir du Niel. Dans ces conditions cet équipement est abandonné.

**Râtelier à vélo** : Pépito précise que les pêcheurs acceptent que les cyclistes puissent laisser leurs vélos sur l'esplanade des pêcheurs. Pour les cas où ce ne serait pas possible une aire de racks à vélos sera installée à l'entrée du port, à droite en descendant après le giratoire.

**Grue carénage et aire de manœuvre de la grue** : la grue des pêcheurs pourra être utilisée par la CCIV à la condition de trouver un cadre juridique pour cette mise à disposition. La grue et ses utilisateurs doivent être conformes à la réglementation (CACES etc... ). L'aire de manœuvre de la grue doit rester libre de toute occupation à terre et en mer.

**Cale de mise l'eau** : statut inchangé ne doit servir qu'aux secours

**Sanitaires** : seront intégrés au bâtiment de la capitainerie.

**Criée** : cet aménagement n'est pas utile la tradition étant de vendre le poisson sur le bateau.